

# Vous pensez développer de nouvelles solutions d'accueil pour la petite enfance (0 - 6 ans)?

*Document à l'attention des collectivités territoriales*



## LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE

*... une étape incontournable,*

*... une démarche à construire*



# Préambule

Ce document constitue un outil de travail pour les collectivités territoriales qui souhaitent développer une offre d'accueil, en adéquation avec les besoins des familles.

Il est élaboré dans le cadre de la Commission départementale d'accueil du jeune enfant (Cdaje) de l'Isère. La Cdaje est une instance partenariale de réflexion, de conseils, de propositions et de suivis concernant toutes les questions relatives à l'organisation, au fonctionnement et au développement des modes d'accueil des jeunes enfants et à la politique générale conduite leur faveur dans le département (art. L.214-5 du code de l'action sociale et des familles).

Levier de la politique sociale et familiale, la conciliation des vies familiale, sociale et professionnelle, est au cœur d'enjeux majeurs pour notre société.

Le développement de solutions d'accueil de qualité constitue une priorité partagée par tous. (Cf. *Charte de qualité de la Cdaje – Editions 2012*).

Depuis un certain nombre d'années, les orientations nationales favorisent le développement des modes d'accueil, afin d'offrir aux parents la possibilité de trouver des solutions adaptées.

Le département de l'Isère est particulièrement bien pourvu en modes d'accueil, pour autant, des réponses sont encore à affiner.

La Caf de l'Isère et le Conseil général accordent une importance particulière à la réalisation d'un diagnostic territorial qui constitue la première étape d'un projet, permettant ainsi de vérifier la pertinence des pistes d'actions envisagées avant tout engagement.

Il permettra de fixer des objectifs en adéquation avec les besoins du territoire.

Reflète d'une volonté politique affirmée, les institutions caisse d'Allocations familiales de l'Isère, Conseil général de l'Isère, Mutualité sociale agricole... peuvent vous proposer un accompagnement par leur expertise pour avancer dans votre démarche et dans la réalisation de vos projets.

# Qu'est-ce qu'un diagnostic partagé ?

## Qu'est-ce qu'un diagnostic ?

L'élaboration d'un diagnostic est une étape fondamentale préalable à la démarche de développement et/ou de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

L'élaboration du diagnostic vise à avoir une connaissance du territoire ciblé.

Il comprend des données générales, concernant le territoire, telles que :

- le contexte démographique (la population)
- les ressources économiques (commerces, industries, services publics...)
- les équipements sociaux, socioculturels, éducatifs...
- les infrastructures.

Au-delà d'un état des lieux descriptif ou d'une simple étude de besoin, le diagnostic pose une analyse de ces données et en extrait des points d'appui, des freins et des problématiques, qui permettront à terme de développer des projets adaptés à la réalité des territoires.

C'est en effet à partir de ce travail que seront ensuite définis de nouveaux projets, leurs localisations, leurs capacités, les types d'accueil, leurs fonctionnements...

## Pourquoi faire un diagnostic ?

### → **Pour produire de la connaissance partagée sur un territoire.**

Un état des lieux est une photographie de l'existant, il est nécessaire mais non suffisant.

Une analyse des faits et des actions permet de caractériser le territoire. Elle va repérer les éléments structurants et les relier entre eux.

L'analyse de données met en évidence le contexte démographique et socio-économique local, l'offre existante et les besoins non satisfaits.

### → **Pour lancer ou relancer une dynamique locale,**

Créer ou développer une offre d'accueil du jeune enfant sur son territoire, c'est offrir aux jeunes ménages une organisation sociale, familiale et professionnelle facilitée.

### → **Pour faire émerger (ou conforter) des enjeux, des priorités en lien avec un développement socio-économique** qu'on cherchera à partager avec les partenaires.

### → **Pour aider à définir une stratégie**, c'est-à-dire hiérarchiser les enjeux, les priorités en fonction du contexte et des dynamiques observés, des objectifs visés et des capacités de faire.

### → **Pour déterminer des pistes d'actions,**

Créer une micro crèche de 10 places, un Eaje de 20 places, une crèche familiale, un Alsh, une Mam...définir les capacités d'accueil, les modalités de fonctionnement, les amplitudes d'ouverture...

### → **Pour aider à la prise de décision.**

## ***Quel territoire pertinent pour la réalisation d'un diagnostic ?***

Le territoire n'est pas un espace neutre et indifférencié.

L'échelle d'analyse et d'investigation peut et doit être à géométrie variable et intégrer la notion de territoire stratégique.

Il faut prendre en compte l'aire d'influence que le territoire génère ou à laquelle il est soumis.

Il est nécessaire d'explorer des dynamiques se manifestant à des échelles plus larges que ses limites administratives (mobilités résidentielles – flux – migrations domicile/travail – zone de couverture des services...).

## ***Est-ce un document qui s'impose ?***

Le diagnostic est un document nécessaire pour toute ouverture de structures d'accueil du jeune enfant.

Selon le décret n° 2010-613 du 07 juin 2010 du code de la santé publique, l'étude des besoins est une pièce constitutive qui doit être jointe au dossier de demande d'autorisation ou d'avis d'ouverture.

Cette étude est indispensable pour toute demande d'aide financière.

Cette démarche est avant tout essentielle pour adapter les réponses proposées à l'environnement.

## ***Qui est impliqué ?***

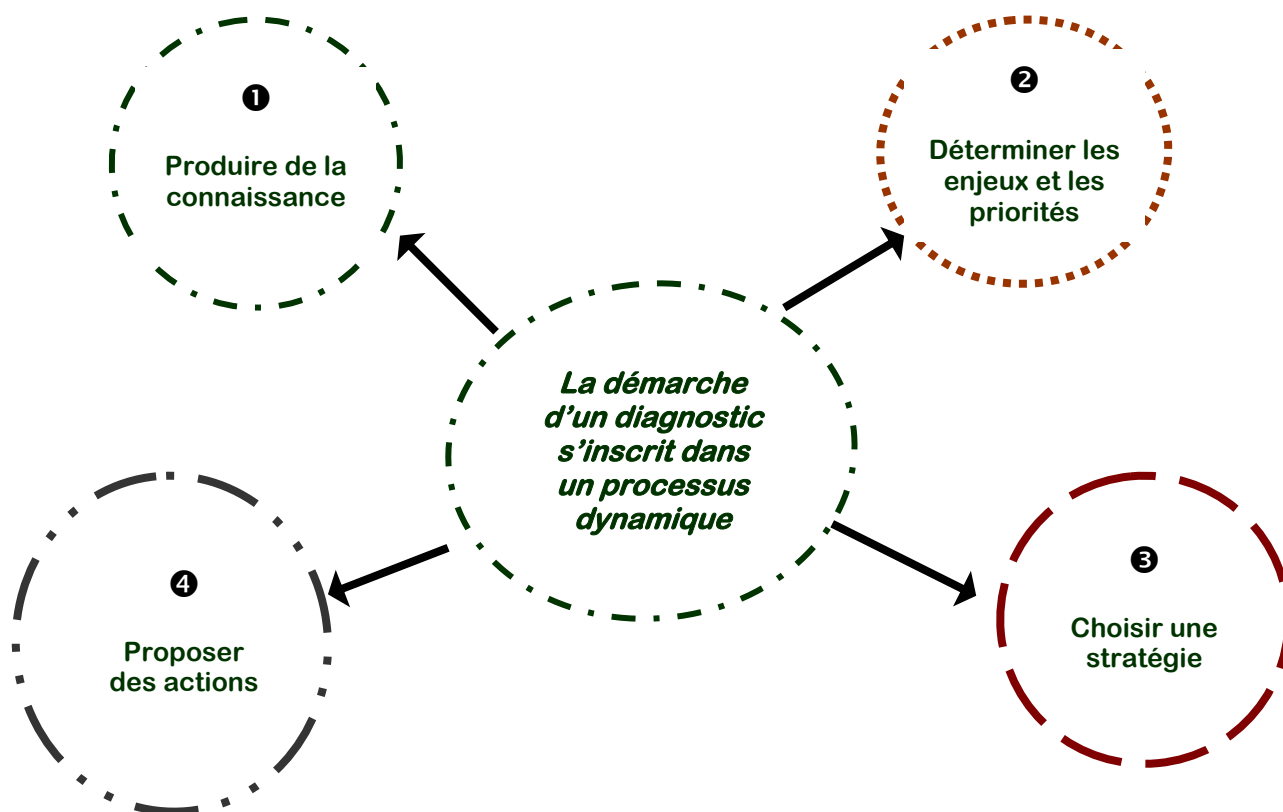
La collectivité est responsable de la mise en œuvre d'une politique publique locale. La conduite d'un diagnostic peut être réalisée par la collectivité ou confiée à un tiers.

La Caf, le Conseil général et la MSA sont des partenaires supports et ressources.

Le diagnostic est réalisé en collaboration avec les acteurs du territoire concernés par l'accueil du jeune enfant.

Il s'agit alors d'un diagnostic partagé.

# La démarche d'un diagnostic



## Plusieurs étapes vont jaloner le travail d'un diagnostic

### ✚ UN ETAT DES LIEUX DYNAMIQUE :

- Obtenir des données statistiques,
- Identifier et analyser des constats, des pratiques, des ressources et des contraintes,
- Croiser des informations, des points de vue des acteurs.

### ✚ UNE ANALYSE DES DONNEES, un travail essentiel

- Agréger les éléments et les analyser

### ✚ Une définition d'enjeux et de priorités, c'est le CARACTERE STRATEGIQUE DU DIAGNOSTIC

- Mettre en débat les acteurs concernés pour définir les priorités et les hiérarchiser.

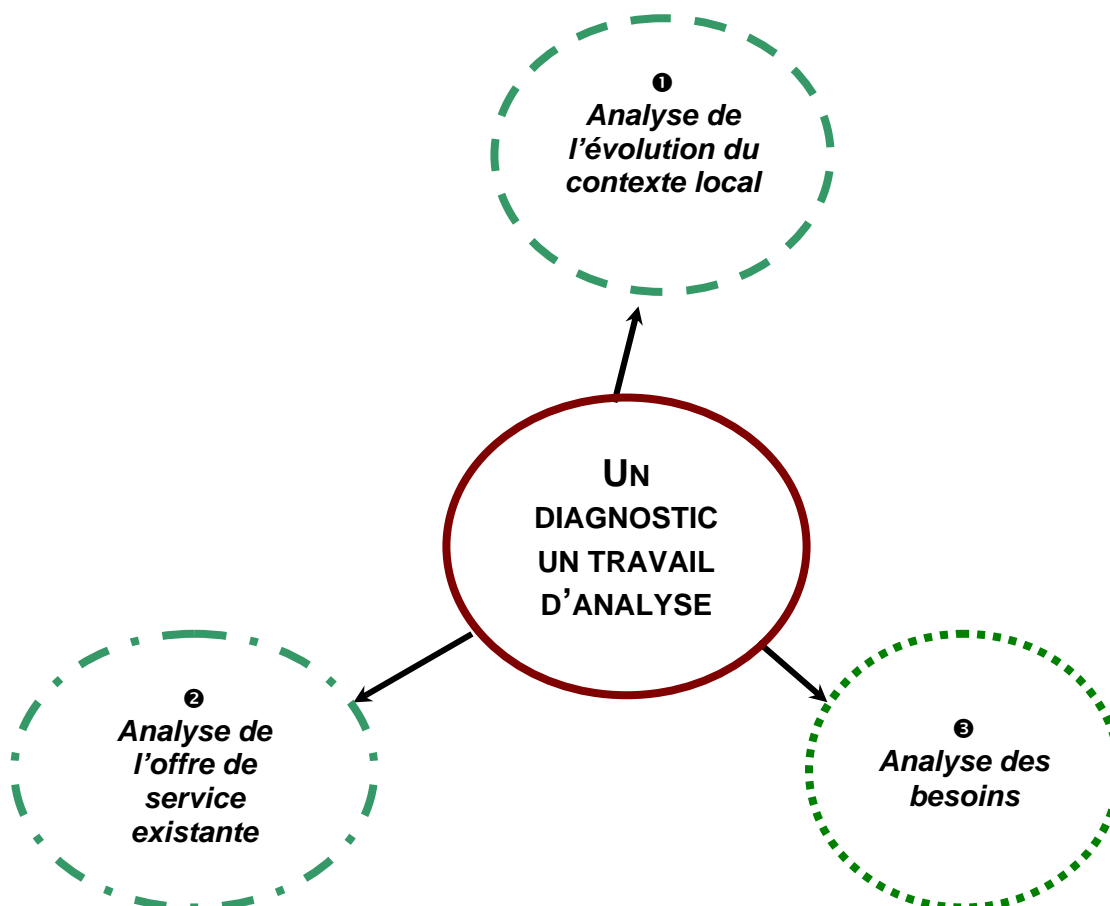
### ✚ MISE EN ŒUVRE DES PRIORITES

- Définir les moyens internes et externes existants ou à développer pour les atteindre.

# Comment réaliser un diagnostic de territoire ?

## 1- Quelles données collecter ?

Le diagnostic s'attache à un ensemble de données répertoriées dans le schéma suivant :



### 1 - L'analyse de l'évolution du contexte local global

- **Caractéristiques de la population,**  
Croissance démographique,  
Progression sur 5 ans du nombre d'habitants,  
Nombre de naissances et des enfants de 0 à 6 ans sur les 5 dernières années sur la commune, l'EPCI, le territoire ciblé.
- **Typologies des ménages,**  
Nombre de ménages, de couples avec enfants, sans enfant,  
Nombre de familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 6 ans,  
Nombre de déclarations de grossesse,  
Nombre de familles bénéficiant de la Paje...

- **Niveau de ressources des familles**
  - Taux de chômage,
  - Nombre de familles bénéficiaires de minima sociaux,
  - Nombre de familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire,
  - Taux de parents en activité dont les enfants ont moins de 6 ans,
  - Taux d'activité féminin,
  - Congés parentaux à taux plein et à taux partiels,
  - Taux d'imposition sur la commune...
- **Urbanisme et habitat**
  - Plan local d'urbanisme (réalisation, projets, perspectives sur les années à venir),
  - Habitat public, privé, accession à la propriété...
- **Vie économique locale et spécificités**
  - Attractivité du territoire et perspectives, entreprises, profils des entreprises (horaires de travail...), déplacement des familles travail / domicile...
- **Equipements divers et services**
  - Etablissements d'accueil du jeune enfant collectif, accueil périscolaire, accueil collectif des mineurs, accueil individuel chez une assistante maternelle et au domicile des familles, Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s, lieux d'accueil parents / enfants, relais assistant(e)s maternel(le)s, ludothèques, bibliothèques, établissements scolaires et offre de service, équipements administratifs, culturels, sportifs...
- **Autres**

## ② - L'analyse de l'offre de service existante

Elle nécessite deux phases préparatoires.

La première phase vise à renseigner les éléments portant sur la capacité d'accueil, le prix de revient, le taux d'occupation ou de fréquentation, le profil des bénéficiaires et la hauteur de leur participation financière.

La seconde phase consiste en l'analyse du fonctionnement des services existants et prend en compte les éléments suivants :

- Accessibilité aux familles : site d'implantation, amplitude d'ouverture, horaires, tarification etc.
- Pertinence du projet au regard de l'environnement et des usagers,
- Composition et qualification de l'équipe socio-éducative,
- Place donnée aux familles dans l'expression des besoins et dans le fonctionnement des équipements ou services,
- Niveau de satisfaction des parents et le cas échéant des jeunes à relier avec le taux d'occupation ou de fréquentation du service,
- Qualité du partenariat avec la Caf (partenariat d'action, suivi administratif, pièces justificatives, etc.)

Au terme de cette analyse, le service rendu aux familles par l'offre existante pourra être apprécié au regard des besoins et des moyens mobilisés.

### ③ - L'analyse des besoins : une démarche concertée

Les conclusions dégagées par le diagnostic doivent permettre de confronter l'adéquation entre l'offre, les besoins et les moyens mobilisables par les partenaires.

Au terme du diagnostic seront formulés :

- Les enseignements de l'état des lieux, les priorités soulignées par le diagnostic,
- Les priorités retenues par le gestionnaire au regard des moyens financiers disponibles,
- Le sens global du projet.

## 2 - Comment recueillir les données ?

- Rechercher si des études ou expériences spécifiques concernant l'accueil de la petite enfance ont déjà été effectuées (diagnostic pour un contrat enfance par exemple),
- Consulter les sites officiels : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) / [www.caf.fr](http://www.caf.fr) / [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) / [www.net-particulier.fr](http://www.net-particulier.fr) / [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr).
- Les rubriques « Etudes et statistiques » vous permettent de consulter les rubriques, publications, recherches, observatoire national de la petite enfance, données statistiques...
- L'analyse des besoins sociaux des villes (ABS) appréhende de façon globale les caractéristiques économiques, sociales et démographiques de la population.
- Contacter les différents organismes pouvant communiquer les données quantitatives : Etat, Région, mairies, CCAS, Conseil général, Caf, associations...
- La Caf de l'Isère, sur demande et selon une procédure définie, peut communiquer des données chiffrées de l'année civile antérieure.
  - données générales / population allocataire,
  - données spécifiques / répartition des enfants à charge, prestations versées liées à l'enfant, composition familiale, revenus des familles, aide au logement...
- Le Conseil général de l'Isère peut mettre à disposition l'ensemble des données produites dans le cadre de sa production annuelle du « Portrait social » portant sur les thématiques suivantes :



Pour toute demande complémentaire, vous pouvez contacter le service prospective et documentation (contact : marion.chanal@cg38.fr).

- Interroger les familles sur leurs besoins et attentes : questionnaires écrits transmis directement ou par les structures existantes, interviews, entretiens téléphoniques...



### 3 - Comment analyser les données ?

L'interprétation des données recueillies, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, nécessite de la rigueur et de la prudence.

Un partenariat dans ce domaine est indispensable pour tendre vers l'objectivité.

L'analyse fera souvent émerger des besoins d'accueil de différents types et sur différents sites (réguliers, occasionnels, enfants scolarisés ou non...), des priorités seront certainement à définir.

*Le diagnostic est un outil partagé....*

*Nous sommes tous concernés !*

*Vous pouvez contacter les institutions*

*dès le début de vos réflexions...*